



30 septembre 2024

La Journée du chandail orange, le 30 septembre Bâtissons l'unité des Canadiens, des Québécois et des peuples autochtones pour réaliser la vérité et la réconciliation



Montréal, Journée du chandail orange 2023

CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS

La Journée du chandail orange, le 30 septembre

- Bâtissons l'unité des Canadiens, des Québécois et des peuples autochtones pour réaliser la vérité et la réconciliation

Les Canadiens doivent mettre fin à l'impunité policière

- Condamnons la violence policière sanctionnée par l'État contre les peuples autochtones!
- Le débat d'urgence montre que le parlement fait partie du problème et non de la solution

Arrêtez la criminalisation des défenseurs de la terre wet'suwet'en et gitxsan!

- La procédure judiciaire se poursuit pour demander un arrêt des procédures sur les accusations d'outrage au tribunal
- Les chefs héréditaires et les jeunes Gitanyow prennent des mesures pour défendre leur territoire

- **Opposons-nous à la criminalisation et à la persécution du chef héréditaire wet'suwet'en Dsta'hyl**

25e anniversaire de la décision Marshall

- **Le Canada doit faire respecter les droits ancestraux et les droits issus de traités des Mi'kmaq**

Vidéos réalisées par Jeunes pour le nouveau démocratique

- **215**

- **Journée nationale de la vérité et de la réconciliation 2022**

La Journée du chandail orange, le 30 septembre

Bâtissons l'unité des Canadiens, des Québécois et des peuples autochtones pour réaliser la vérité et la réconciliation



Winnipeg, Journée du chandail orange

Le 30 septembre est la Journée du chandail orange ou Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette journée est dédiée aux victimes et aux survivants du système de pensionnats autochtones, avec lequel l'État colonial canadien a enlevé plus de 150 000 enfants aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits. Il a forcé ces enfants à aller dans des écoles dirigées par l'Église, loin de leur famille, dans le but de détruire la culture des peuples autochtones et de les éliminer en tant que peuple au moyen d'un violent projet colonisateur. La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation rend aussi hommage aux victimes des rafles des années 1960, alors que les enfants autochtones ont été arrachés de leur

famille par les services de protection de l'enfance et placés en adoption ou dans des institutions.

Les peuples autochtones, les Canadiens et les Québécois souligneront cette journée en organisant des rassemblements, des marches, des événements culturels et des vigiles partout au pays. Des activités auront aussi lieu dans de nombreuses écoles.

La Journée du chandail orange a commencé en mai 2013. Lors d'un événement pour rendre hommage aux survivants des pensionnats autochtones à Williams Lake en Colombie-Britannique, le chandail orange a été adopté comme le symbole de la souffrance de ces enfants et de leur lutte pour la justice qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Au lendemain de la découverte de 215 tombes anonymes au pensionnat autochtone de Kamloops le 22 mai 2021 et des découvertes semblables sur le site d'autres pensionnats, ainsi que de la violence et de la négligence de l'État canadien envers les jeunes autochtones, le mot d'ordre « Chaque enfant compte » a été ajouté à beaucoup de chandails orange. Les rubans orange et les souliers d'enfants sont aussi des symboles soulignant cette journée et ce qu'elle représente. En 2021, le gouvernement fédéral a déclaré le 30 septembre jour férié fédéral pour coïncider avec la Journée du chandail orange.

La Journée de la vérité et de la réconciliation est une expression de l'unité entre les peuples autochtones, les Canadiens et les Québécois dont l'objectif n'est pas uniquement de reconnaître les méfaits de l'État canadien dans le passé, mais de mettre fin à la violence actuelle de l'État contre les peuples autochtones. C'est aussi un reflet de l'unité politique, celle de travailler ensemble pour veiller à ce que justice soit rendue pour les plus de 6 000 enfants qui sont décédés dans les pensionnats, selon le rapport de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) de 2015. En outre, elle reflète la détermination à veiller à ce que les survivants du système des pensionnats et leurs familles soient indemnisés comme il se doit et qu'ils reçoivent l'appui nécessaire pour remédier à ce génocide en exigeant que les gouvernements et les institutions d'État canadiens soient tenus responsables.



En 2015, le gouvernement Trudeau avait donné sa parole qu'une « nouvelle relation » avec les peuples autochtones allait être sa priorité. Cependant, la situation actuelle des peuples autochtones au Canada, en particulier la négation de leurs droits par l'État canadien, comme la violence brutale de l'État contre les défenseurs de la terre pour servir les intérêts privés, montre que ce ne sont que

des mots vides de sens. Cela montre que pour le gouvernement, la réalisation des appels à l'action de la CVR est plutôt une question de sauver les apparences qu'une question de principes.

Le PCC(M-L) appelle tout le monde à intensifier le travail pour en arriver à de justes relations entre les Canadiens, les Québécois et les peuples autochtones. Ce travail pour bâtir l'unité du peuple dans cette lutte pour obtenir justice est ce qui est décisif et c'est ce qui l'emportera.



Les canadiens doivent mettre fin à l'impunité policière

Condamnons la violence policière sanctionnée par l'État contre les peuples autochtones!

Huit personnes autochtones ont été tuées par la police dans cinq provinces canadiennes depuis le 29 août. Le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) condamne ces actes de la police et condamne toute violence d'État contre les peuples autochtones. Il fait siens les appels à la justice pour les victimes et pour que les responsables soient tenus de rendre des comptes. Nous transmettons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et à leur communauté.

Voici le nom des personnes qui sont mortes depuis le 29 août :

Jack Piche, 31 ans, un homme de la nation Clearwater River Dene, a été happé et tué par la GRC le 26 août sur la route 909 entre Buffalo Narrows et Turnor Lake.

Hoss Lightning Saddleback, un enfant de 15 ans de la nation crie Samson, a été tué par balles par des officiers de la GRC à Wetaskiwin, en Alberta, le 30 août après les avoir appelés à l'aide.

Tammy Bateman, dans la trentaine, membre de la Première Nation anichinabée de Roseau River, a été happée et tuée le 2 septembre par une patrouille de police dans un parc.

Jason West, 57 ans, un survivant de la rafle des années 1960, a été tué par balles par la police de Windsor le 6 septembre.

Daniel Knife, 31 ans, membre de la nation crie d'Ahtahkakoop en Saskatchewan, a été tué par balles par la GRC le 8 septembre.

Steven « Iggy » Dedam, 34 ans, a été tué par la GRC répondant à un appel à l'aide dans la communauté de la Première Nation Elsipogtog au Nouveau-Brunswick le 8 septembre.

Jon Wells, 42 ans, de la tribu des Gens-du-Sang, a été tué par la police de Calgary qui répondait à un appel dans un hôtel et un centre de conférence de la ville le 17 septembre.

Joseph Desjarlais, 34 ans, a été tué lors d'une poursuite policière dans la Première nation de Fishing Lake, en Saskatchewan, le 24 septembre.

L'Assemblée des Premières Nations du Canada ainsi que d'autres groupes et organisations autochtones et les Canadiens et Québécois de conscience condamnent cette violence policière sans fin contre les peuples autochtones. Beaucoup demandent pourquoi la police continue d'avoir immédiatement recours à la force létale sans tenter de désescalader la situation dans leurs interventions auprès des personnes autochtones.

Christa Big Canoe, conseillère aux services juridiques autochtones à Toronto et partenaire du projet Tracking (in) Justice (À l'affût des injustices), un projet de l'Association canadienne des libertés civiles, a souligné au sujet des morts des personnes autochtones aux mains de la police en 2023 : « ...Ces chiffres, ces décès, doivent être perçus dans un contexte de discrimination systémique au sein du système de justice pénale. S'il est vrai que nous savons de manière anecdotique que les personnes autochtones sont surreprésentées dans les décès violents aux mains de la police au Canada, ces données nous placent devant un constat sans équivoque de l'injustice raciale coloniale actuelle. Si 5,1 % des personnes vivant au Canada sont autochtones, 16,2 % des personnes tuées aux mains de la police le sont. »

Les morts aux mains de la police des personnes autochtones et des membres des groupes marginalisés se poursuivent et augmentent parce que l'État canadien et le Code criminel permet à la police d'agir en toute impunité. Le Code criminel permet à la police d'avoir recours à la force létale si elle a des « motifs raisonnables » de juger qu'il est nécessaire de protéger un agent ou une autre personne. C'est ce « motif raisonnable » qui justifie la violence policière, y compris les prises de strangulation, les pistolets paralysants et la force létale même s'il n'existe aucune menace pour la police ou le public, rien qui ne puisse être géré sans recours à la violence.



Lorsqu'il s'agit de rendre des comptes, souvent les policiers font de l'obstruction, refusent de collaborer aux enquêtes et refusent de dire la vérité au sujet des actions de leurs collègues, ce que l'avocat de la défense de Winnipeg et ancien policier de Toronto, James Lowry, appelle « le mur bleu du silence ». Le résultat est qu'entre 2000 et 2018, il y a eu 461 décès aux mains de la police au Canada. Dix-huit policiers inculpés au pénal et seulement deux ont été condamnés. Les gouvernements à tous les niveaux se font une priorité de financer et protéger la police, tout en coupant dans les programmes sociaux. Les policiers sont les « exécutants » de l'ordre antisocial. L'appel partout au Canada à « définancer la police » est une revendication que mettent de l'avant beaucoup de Canadiens pour

mettre fin à l'impunité policière et demander aux gouvernements de privilégier les investissements dans les programmes sociaux.

Dans son rapport au parlement en juin 2021 sur le « Racisme systémique au sein des services policiers au Canada », le Comité permanent de la sécurité publique et nationale a reconnu que le racisme est répandu au sein de la GRC et d'autres forces policières partout au pays. Il a fait 42 recommandations visant à « établir la confiance » entre les « communautés autochtones et racialisées » et la police. Le rapport, comme c'est souvent le cas, visait à désinformer et à détourner l'attention du fait que l'État canadien, ses tribunaux et ses institutions ont été fondés comme partie intégrante du projet colonial génocidaire des colonialistes britanniques, qui nie les droits des peuples autochtones, des immigrants, des travailleurs et de tous les autres. La police est l'exécutante de « l'état de droit » qui justifie cette violation sans fin des droits.

La démocratie canadienne a besoin de changements en profondeur, de modernisation et de renouveau. Un élément essentiel est une constitution moderne qui défend les droits de tous et toutes, y compris les droits ancestraux des peuples autochtones, et qui place la police et les forces armées sous le contrôle du peuple.



Le débat d'urgence montre que le parlement fait partie du problème et non de la solution

Un débat d'urgence a eu lieu à la Chambre des communes le 16 septembre, le premier jour de la session d'automne du parlement, sur la mort aux mains de la police de six personnes autochtones en moins de deux semaines.

Lori Idlout, la députée néodémocrate du Nunavut, a demandé le débat d'urgence. Selon les nouvelles nationales du réseau APTN, dans sa lettre au président de la Chambre demandant le débat d'urgence, elle a dit : « L'absence de couverture médiatique sur ces tragédies montre que la violence contre les peuples autochtones et les morts systémiques d'autochtones au Canada sont normales



et qu'il faut s'y attendre ». Elle écrit : « Après des années de discours sur le besoin de réformes au sein de la police dans le sillage du mouvement Black Lives Matter, sur l'engagement du gouvernement envers les services policiers communautaires dans les régions nordiques, rurales et éloignées, et sur l'engagement à adopter une loi sur les services de police autochtones, le gouvernement doit répondre aux peuples autochtones et expliquer pourquoi ils continuent d'être les victimes de violence aux mains du gouvernement, écrit-elle. Il faut en toute urgence que le

parlement discute de cette tendance troublante, pour que les parlementaires puissent discuter des mesures immédiates à prendre pour sauver des vies autochtones, aujourd'hui même. »

Le débat d'urgence a pris fin à minuit et il est clair pour tous ceux et celles qui l'ont suivi que le Parlement n'a ni la volonté ni la capacité de régler le problème de l'impunité policière dans la mort de personnes autochtones. Aucune des « idées intéressantes » soulevées au cours du débat n'aborde le problème de comment mettre fin à la violence policière contre les peuples autochtones, violence qui est partie intégrante de l'État canadien depuis sa création. Lori Idlout dit croire que violence cessera si le gouvernement met en oeuvre les recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation, mais il est évident qu'il faut aller plus loin. Sans compter qu'il y a très peu de chance que les recommandations de la Commission ou celles de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues soient mises en oeuvre, puisque l'État canadien ne reconnaît pas les droits ni la souveraineté des peuples autochtones. Si c'était le cas, les recommandations auraient été mises en oeuvre il y a longtemps déjà.

Au « débat d'urgence », une diversion n'attendait pas l'autre. Le ministre de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, le député libéral de Toronto Gary Anandasangaree, a réfléchi à voix haute : « Nous nous débattons avec la notion de racisme systémique dans les services de police depuis de nombreuses années et dans différentes provinces et territoires. Dans ce cas particulier, il s'agissait de différentes régions et de différents services de police. Dans les cas qui nous occupent, qu'en est-il des notions de responsabilité et de vérité ? Je sais qu'il ne peut y avoir de réponse unique, car elles sont toutes différentes, mais j'aimerais que la députée me donne une idée de ce que serait, selon elle, la justice. »

Dans sa réponse, Mme Idlout n'a pas abordé le point essentiel que c'est l'État colonial canadien et non le peuple canadien qui est responsable des lois et des politiques racistes coloniales, qui font en sorte que les personnes autochtones deviennent des « proies faciles ». Elle a dit : « Si le racisme systémique existe encore, c'est en partie parce qu'il y a encore trop d'ignorance. Il y a encore trop de négationnisme des pensionnats, par exemple. Nous devons ouvrir les yeux du Canada. »

Encourageant ceux qui blâment le peuple et non l'État, Elizabeth May du Parti vert a dit : La vérité et la réconciliation commencent en comprenant la vérité de 167 années de racisme et de génocide. Nous devons reconnaître que les gens, les Canadiens appartenant à la culture colonisatrice, sont très mal à l'aise devant le mot racisme. Ils disent 'non, non, je ne suis pas raciste'. La fragilité des Blancs est aussi un problème. »

Au cours du débat, il y a eu des propositions à l'effet d'augmenter le financement des services policiers autochtones, dont une proposition des conservateurs qui ont dit que s'ils formaient le prochain gouvernement ils décentraliseraient les services policiers et les confieraient aux organisations et aux communautés autochtones.

Les députés libéraux se sont félicités d'avoir fait des progrès dans les relations entre la Couronne et les autochtones. Dans l'ensemble, les parlementaires ont vu le débat comme une occasion de s'envoyer des pointes et de se féliciter de leurs agissements, exposant ainsi le profond manque de respect de l'institution pour les peuples autochtones et tous les Canadiens et Québécois. Au Parlement, même dans le cadre d'un « débat d'urgence » sur les six vies perdues à cause de la violence policière, les questions urgentes sont transformées en arguments pour faire avancer les intérêts partisans des partis cartellisés. C'était une mascarade.

Vers la fin du débat, le député libéral Kevin Lamoureux, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, a dit : « Monsieur le président, en écoutant le débat de ce soir, l'une des choses qui me viennent à l'esprit, c'est le fait que nous avons un Comité des affaires autochtones et du Nord. Comme c'est le cas de tous les comités permanents, il a un calendrier des travaux à respecter. Certaines personnes, comme la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, Cindy Woodhouse, ont toujours été de fervents défenseurs des services de police autochtones. Par ailleurs, je sais que le député de Sydney-Victoria a déposé une motion demandant la tenue d'une étude sur cette question au sein du comité permanent. Le député d'en face sait qu'il n'est pas courant de tenir un débat d'urgence à la Chambre des communes, surtout sur cette question. Étant donné que nous menons ce débat ce soir, ne serait-il pas d'accord pour que le comité permanent examine la proposition du député de Sydney-Victoria, afin qu'il soit saisi du sujet dont il est question ce soir ? »

Tel a été le « débat » qui a duré jusqu'à minuit sans qu'il en ressorte aucune mesure concrète. Le parlement, avec tout son décor et son héritage colonialiste britannique, n'est pas plus en mesure de régler les problèmes auxquels sont confrontés les Canadiens que le sont les tribunaux et la police coloniales. En tant qu'institution de démocratie libérale, elle n'est ni représentative ni démocratique et est le vestige anachronique d'une ère révolue. Nous devons bâtir de nouvelles institutions fondées sur une constitution moderne écrite par le peuple et qui protège les droits ancestraux des peuples autochtones et les droits de tous et toutes.

(Avec des informations des débats de la Chambre des communes, APTN)



**Arrêtez la criminalisation des défenseurs de la terre wet'suwet'en!
et gitxsan**

**La procédure judiciaire se poursuit pour demander
un arrêt des procédures sur les accusations
d'outrage au tribunal**

Défiant les pouvoirs de police combinés de la GRC, des tribunaux et des agences de sécurité privées de Coastal GasLink, les défenseurs de la terre wet'suwet'en et

leurs alliés exigent la redevabilité pour l'impunité policière dans la violation de leurs droits.



Sleydo' Molly Wickham, une des cheffes de Cas Yikh, un groupe du clan Gidimt'en de la nation des Wet'suwet'en, Shaylynn Sampson, une femme Gitxsan ayant des liens familiaux avec les Wet'suwet'en, et Corey Jocko, qui est Kanien'keha:ka (Mohawk) d'Akwesasne, étaient parmi les défenseurs de la terre arrêtés lors des raids de la GRC contre deux camps en territoire wet'suwet'en en novembre 2021. Ils ont été accusés d'outrage au tribunal pour avoir défié une injonction de 2019 interdisant d'entraver les travaux de construction du gazoduc Coastal GasLink (CGL). Les trois défenseurs de la terre ont demandé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique un arrêt des procédures sur les accusations d'outrage au tribunal en février 2023, soutenant que la GRC avait utilisé une force excessive et violé d'autres droits et libertés protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ils ont été condamnés pour outrage au tribunal en janvier de cette année.

Le procès a lieu à Smithers, en Colombie-Britannique, et le juge Michael Tammen de la Cour suprême de la Colombie-Britannique est le même juge qui les a condamnés en janvier. La procédure de sursis d'instance a débuté en janvier. À ce moment-là, le poste de contrôle Gidimt'en avait rapporté :

« La Cour a entendu des enregistrements suite au raid de la GRC contre le camp Coyote et le poste de contrôle Gidimt'en les 18 et 19 novembre 2021. On peut y entendre des agents qui parlent de 'gazer' des gens dans la petite maison, appelant un des hommes un 'ogre' et riant du fait que plusieurs agents lui avaient donné 'une bonne râclée' et traitant les femmes autochtones d'« orcs » parce qu'elles étaient

peintes en rouge pour invoquer les femmes et filles autochtones assassinées et disparues. Dans un autre enregistrement, on entend un des agents dire 'Here's Johnny' lorsque des agents ont démolé les murs à coups de hache, évoquant le film *The Shining*. Le surintendant de la GRC Elliott a reconnu que les enregistrements ont permis de constater que la Charte n'avait pas été respectée et a dit du comportement des agents qu'il était 'non professionnel et inacceptable'.

« Les témoignages ont confirmé que les membres du Groupe tactique d'intervention (GTI), armés de fusils et d'unités canines - mais sans mandats ni négociateurs - sont entrés de force dans les petites maisons où les défenseurs de la terre étaient debout, les bras dans les airs. »

Le procès devait se poursuivre en juin mais a été ajourné au 3 septembre. Le 14 septembre, le poste de contrôle Gidimt'en a publié le résumé suivant des sept jours précédents de procès sur une motion d'abus de procédure : « À ce moment de la procédure, nous avons présenté nos preuves touchant au plan d'intervention policière qui a mené à des arrestations excessives, des violations de la Charte, et des actes déshumanisants envers les personnes en détention. La Couronne a aussi convoqué ses témoins y compris le surintendant Ken Floyd (ancien commandant de bronze du GISCI) [*le Groupe d'intervention pour la sécurité de la collectivité et de l'industrie, rebaptisé Groupe d'intervention en cas d'incident critique de la Colombie-Britannique - note de la rédaction*]. Pendant le contre-interrogatoire, Floyd a reconnu que certaines des preuves que nous avons présentées indiquaient que les directives données par le GISCI qui se voulaient conformes à la charte des droits et aux politiques de la GRC n'avaient pas été respectées.

« Ce procès se poursuivra du 4 au 8 novembre 2024. Svp restez informés et appuyez nos défenseurs de la terre. Misiyh. »

Selon les médias, lors de son témoignage, Sleydo a parlé de l'histoire de violence envers les femmes wet'suwet'en dans les pensionnats, aux mains des missionnaires, et des femmes qui sont disparues sur la Route des larmes, de la destruction de la terre et de l'eau où les camps étaient installés pour la récolte, la pêche et les rites culturels et que les Wet'suwet'en ont la responsabilité de protéger la rivière et le saumon qui sont partie intégrale de leur mode de vie. Elle a expliqué que le gouvernement de système de clan a autorité sur le territoire wet'suwet'en et même si les Conseils de bandes élus du gouvernement avaient conclu des ententes sur les répercussions et les avantages avec CGL, son clan avait organisé un festin en décembre 2018 avec d'autres clans wet'suwet'en et ensemble ils ont décidé d'occuper la région nommée poste de contrôle Gidimt'en pour stopper la construction du pipeline. Tous les trois défenseurs de la terre ont témoigné des menaces, des insultes racistes et de la violence de la police avant, pendant et après leur arrestation, et ont fait entendre des enregistrements de policiers riant du fait qu'ils avaient battu des gens et se moquant de leurs symboles culturels.

Selon le *Smithers Interior News*, lors de son témoignage, le surintendant de la GRC Ken Floyd, commandant du Groupe d'intervention en cas d'incident critique, a dit qu'il avait « honte des propos moqueurs enregistrés de certains de ses agents, mais a nié que c'était en violation des droits des défendants, puisque les propos ne les

visaient pas ». La Couronne doit faire entendre d'autres témoins à la reprise du procès le 4 novembre.

Les délais constants et les longues périodes entre les procès, et c'est voulu, augmentent la pression financière et émotionnelle sur les Wet'suwet'en et leurs alliés. LML condamne les attaques en cours de l'État contre les Wet'suwet'en et les défenseurs de la terre partout au Canada et appuie sans réserve la demande d'arrêt de procédure concernant les accusations d'outrage au tribunal. Le courage et la résilience des défenseurs de la terre wet'suwet'en et la justesse de leur cause méritent l'appui le plus large possible. Pour contribuer au Fonds de défense juridique du Yintah wet'suwet'en, faire un virement à yintahaccess@gmail.com ou faire parvenir un chèque à l'ordre de « Lhudis Bin ».



Les chefs héréditaires et les jeunes Gitanyow prennent des mesures pour défendre leur territoire

Le 22 août, les chefs héréditaires et les jeunes Gitanyow (CGH) ont érigé un barrage pour empêcher l'équipement de construction du gazoduc Prince Rupert Gas Transmission (PRGT) d'accéder à leur territoire dans le nord de la Colombie-Britannique. Le même jour, les jeunes Gitanyow et les chefs héréditaires ont brûlé des copies de l'accord sur le gazoduc signé par les chefs héréditaires et PRGT en 2014. Les Gitanyow font partie de la nation des Gitksan.

IndigiNews indique : « Le gazoduc de PRGT appartient à la nation Nisg'a'a et à Western LNG - un projet que les dirigeants de la communauté du traité moderne considèrent comme révolutionnaire en raison de sa propriété autochtone et de la stabilité économique qu'il apporte à ses membres. » Le gazoduc prévu aura une longueur de 800 kilomètres et transportera du gaz fracturé depuis Hudson's Hope, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, jusqu'à l'installation de gaz naturel liquéfié (GNL) proposée à Ksi Lisims, sur l'île Pearse, dans Portland Inlet, au nord de Prince Rupert.



En 2014, les chefs héréditaires ont signé un accord autorisant la construction du gazoduc sur leurs territoires après avoir été informés par PRGT et des représentants du gouvernement que le projet irait de l'avant avec ou sans leur accord. Dans cet accord, les chefs ont réussi à négocier certaines protections pour les terres et les taxes foncières ainsi que d'autres compensations financières.

Dans la déclaration ci-dessous, mise en ligne le 26 août, les chefs héréditaires des Gitanyow expliquent leur changement de décision :

Déclaration publique : Accès du GNL au Gitanyow Lax'Yip

Après des mois d'efforts déployés par les chefs héréditaires des Gitanyow (CGH) pour mener des consultations significatives sur les changements importants apportés au gazoduc Prince Rupert Gas Transmission (PRGT) et l'absence de consultation des Gitanyow au sujet du nouveau projet de terminal méthanier de Ksi Lisims, les CGH ont pris des mesures sur le terrain pour protéger le Lax'yip (territoire).

Wilp Watahayetsxw a publié une déclaration publique sur les médias sociaux indiquant que la route Cranberry Connector ou Nass Forest Service Road est fermée aux camions de GNL transportant des équipements et des matériaux de construction. Cette fermeture ne concerne que la partie Gitanyow Lax'yip de la route forestière et n'affecte pas les autres usagers de la route.

L'avis de construction du gazoduc PRGT fourni par le régulateur de l'énergie et le bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique ne concernait que les activités menées sur les terres visées par le traité des Nisga'a et aucune consultation n'a été menée sur l'utilisation du connecteur Cranberry dans la région de Gitanyow Lax'yip. Les CGH ont également organisé une cérémonie de brûlage sur la route Cranberry Connector. Le 22 août 2024, les chefs héréditaires et les membres alliés de Gitksan Wilp ont brûlé des copies de l'accord décennal conclu avec la PRGT.

Dès l'automne 2023, les Gitanyow ont commencé à faire savoir à PRGT que l'entente était périmée et ne reflétait pas le même projet, les mêmes conditions environnementales et le même paysage juridique que ceux qui avaient servi de contexte à l'entente de 2015.

Gitanyow a demandé à plusieurs reprises la dissolution de l'accord. PRGT a rejeté ces demandes, mais a reconnu que l'accord était périmé et que l'entreprise souhaitait y apporter des modifications.

Beaucoup de choses ont changé au cours de la dernière décennie. Depuis que le projet a été proposé il y a plus de dix ans, de nouvelles informations sur les changements climatiques et les graves conséquences de l'exploitation du GNL sont disponibles, et les gouvernements fédéral et provinciaux ont depuis lors pleinement approuvé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Il est maintenant proposé de raccorder le gazoduc PRGT à un nouveau terminal, qui n'a pas encore été examiné ou approuvé. Le terminal de Ksi Lisims serait situé dans l'estuaire du fleuve Nass et, à ce jour, les études scientifiques visant à vérifier l'impact sur le saumon n'ont pas été menées à bien.

Gitanyow a également examiné les impacts climatiques associés au projet PRGT et

au projet Ksi Lisims. Ces deux études ont montré qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour étayer les affirmations du promoteur selon lesquelles le projet pourrait atteindre des objectifs nets zéro en termes d'émissions de gaz à effet de serre et l'affirmation du gouvernement provincial selon laquelle le projet n'aurait pas d'impact sur les pêcheries du fleuve Nass.

Malgré les préoccupations des chefs et les preuves scientifiques à l'appui, leurs objections ont été ignorées. PRGT accélère la construction pour devancer l'expiration de son certificat d'évaluation environnementale, le 25 novembre 2024.

Cette décision irréfléchie n'a laissé aux Gitanyow d'autre recours que de défendre le Lax'yip contre un trafic industriel lourd dans un corridor sensible pour les poissons et la faune. Les CHG sont également motivés et inspirés par les efforts récents des jeunes Gitksan et Gitanyow pour partager leurs préoccupations concernant PRGT et Ksi Lisims lors d'un forum qui s'est tenu le 19 août 2024 à Gitanmaax et auquel ont participé environ 300 personnes.

Simogyet Watakhayetsxw/Deborah Good a déclaré :

« C'est mon droit et mon devoir de défendre le territoire. Nous avons entendu les voix des jeunes et leur inquiétude pour leur avenir. Nous agissons dans le cadre de notre Ayookxw pour protéger notre Lax'yip et pour protéger le droit des générations futures à accéder à des terres, des eaux, des poissons et des espèces sauvages en bonne santé. Dans notre langue, nous appelons cela Gwelx ye'enst. »

Simogyet Gamlakyeltxw/Wilhelm Marsden a souligné :

« Nos ancêtres ont protégé notre Lax'yip pendant des milliers d'années, et il est maintenant de notre devoir de faire de même pour les générations futures. Nous avons la responsabilité de préserver la santé de nos terres et de nos eaux. Le saumon est l'élément vital de notre peuple et l'oléoduc PRGT menace notre sécurité alimentaire, notre culture et notre survie dans un climat qui change déjà rapidement. »

Naxginkw/Tara Marsden, directrice du développement durable de Wilp pour les chefs héréditaires Gitanyow, a déclaré :

« Les gouvernements doivent reconnaître la nécessité de prendre des décisions transparentes et fondées sur des preuves et rejeter les accords obsolètes qui ne reflètent pas la crise climatique à laquelle nous sommes actuellement confrontés et les progrès que nous avons réalisés collectivement en adoptant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. »

Rassemblement des Gitksan contre la corruption légalisée

Le gouvernement Gitksan Huwilp a organisé un rassemblement à Vancouver le 30 septembre pour :

« Poursuivre notre lutte contre la corruption de la Cour suprême de la Colombie-

Britannique qui émet des injonctions sur les territoires traditionnels et déploie des unités militarisées de la GRC pour terroriser, arrêter et blesser les Gitxsan et les Premières nations voisines.

« 1. Mettre fin aux injonctions dirigées par l'industrie qui permettent à celle-ci de piller les terres autochtones

« 2. Démanteler la seule unité militarisée de la GRC au Canada

« 3. Exiger la démission du juge Len Marchand de la Cour suprême de la Colombie-Britannique qui viole la stratégie en matière de justice applicable aux Premières nations de la Colombie-Britannique. »



Opposons-nous à la criminalisation et à la persécution du chef héréditaire wet'suwet'en Dsta'hyl

Le chef héréditaire wet'suwet'en Dsta'hyl, qui est chef adjoint du clan Likhts'amisyu de la nation wet'suwet'en, a terminé ses 60 jours d'assignation à résidence le 3 septembre. Il a été condamné le 31 juillet après avoir été reconnu coupable d'outrage criminel le 20 février. Il avait été arrêté le 27 octobre 2021 après avoir retiré des batteries d'équipement lourd des véhicules de construction de Coastal GasLink (CGL) sur le territoire des Wet'suwet'en. Il avait auparavant averti les employés de CGL que les chefs héréditaires wet'suwet'en, afin de faire respecter la loi des Wet'suwet'en, leur avaient remis un avis d'expulsion pour intrusion sur leur territoire et que le matériel de CGL serait saisi et les véhicules mis hors service. Le procureur a fait valoir que ses actions et celles d'autres défenseurs des terres étaient contraires à une injonction de la Cour suprême de 2019 interdisant à quiconque d'empêcher, d'entraver ou de restreindre la construction du gazoduc de CGL.

En le condamnant, Michael Tammen, juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, a déclaré que la loi traditionnelle sur l'intrusion des Wet'suwet'en ne pouvait pas « coexister » avec les ordonnances d'injonction rendues par la Cour suprême de la Colombie-Britannique. À l'époque, le chef héréditaire Gitxsan Moolaxan, l'un des nombreux manifestants qui se sont rassemblés devant le tribunal, a déclaré que « le juge Michael Tammen s'est servi de 30 ans d'inertie du Canada et de la Colombie-Britannique à la table des négociations pour soutenir que la loi sur l'intrusion ne peut pas coexister avec la loi sur les injonctions. Le tribunal n'a pas réussi à réconcilier les deux, utilisant le droit des injonctions

comme une arme pour éteindre le *wilaloo* (mode de vie) des Wet'suwet'en et des Gitksan et le lien avec la terre. »

À la suite de sa condamnation, Amnistie internationale l'a qualifié de prisonnier d'opinion, une première au Canada, et a demandé qu'il soit immédiatement libéré de son assignation à résidence. Cette désignation a été accueillie favorablement par le chef Dsta'hyl, qui a déclaré à la CBC : « Nous cherchons à sensibiliser la communauté internationale aux différentes tactiques ignobles utilisées par le gouvernement fédéral et la province pour empêcher les Wet'suwet'en d'accéder à nos terres, [...]. Il est temps que le monde prenne conscience de la situation. » En ce qui concerne la lutte actuelle des Wet'suwet'en contre la CGL, il a déclaré : « Ils ont déjà pris des milliards de dollars de ressources sur nos terres et c'est à nous, en tant que Wet'suwet'en, de redonner vie à nos terres. » Il a condamné les gouvernements pour l'envoi d'unités militaires de la GRC qui utilisent la « force létale » contre des défenseurs de la terre non armés.

À propos de sa condamnation, le chef Dsta'hyl a déclaré que, même s'il était préférable qu'il purge sa peine chez lui et non dans une prison, il prévoyait de faire appel de la condamnation : « Chacun d'entre nous doit commencer à se lever. Nous devons élever nos enfants pour qu'ils commencent à prendre le contrôle de leur propre territoire. Tout au long du procès, qui a duré deux ans et demi, il a défendu son action en faisant valoir qu'il appliquait les lois des Wet'suwet'en, car l'entreprise n'avait pas obtenu le consentement libre, préalable et éclairé des chefs héréditaires, responsables du territoire, pour construire le gazoduc.

Outre son appel et la procédure en cours à Smithers concernant la demande d'abus de procédure déposée par trois défenseurs de la terre autochtones arrêtés en novembre 2021 lors d'une descente de la GRC dans deux camps sur le territoire des Wet'suwet'en, plusieurs autres initiatives sont en cours pour obliger les gouvernements et la GRC à rendre compte de leurs actes. *The Narwhal* poursuit la GRC pour l'arrestation de leur photjournaliste Amber Bracken. Le chef héréditaire Gitksan Moolaxan a aussi annoncé le 6 mars qu'il entamait le processus de demande d'un examen indépendant par le procureur général et le solliciteur général du Canada des tentatives collectives de destruction du *wilaloo* (mode de vie) des Wet'suwet'en et des Gitksan et de leur lien avec les *laxlip* (terres).



25e anniversaire de la décision Marshall

Le Canada doit faire respecter les droits ancestraux et les droits issus de traités des Mi'kmaq

Le 17 septembre 2024 était le 25e anniversaire de la *décision Marshall*, une décision historique de la Cour suprême du Canada qui a confirmé le droit des Premières nations de pêcher, de chasser et de faire de la cueillette pour assurer leur subsistance. L'arrêt concernait Donald Marshall Jr, un Mi'kmaq de la Première nation de Membertou, arrêté et accusé en août 1993 d'avoir vendu des anguilles

sans permis et en dehors de la saison de pêche réglementée par le ministère des Pêches et des Océans (MPO).



La Première Nation Sipekne'katik se rassemble à Saulnierville, Nouvelle-Écosse, le 17 septembre 2020, pour célébrer l'ouverture de la première pêche de subsistance modérée Mi'kmaq, 21 ans après la décision *R. c. Marshall*.

Donald Marshall avait déjà passé 11 ans en prison pour un meurtre qu'il n'avait pas commis et pour lequel il avait finalement été disculpé. Lui et la communauté ont courageusement combattu sa persécution et son arrestation par le MPO jusqu'à la Cour suprême pendant plus de six ans. L'affaire était fondée sur le fait que les traités de paix et d'amitié de 1760-1761 accordaient aux membres des Premières Nations le droit de pêcher et de vendre des anguilles. La décision de la Cour suprême a confirmé le droit des peuples Mi'kmaq, Wolastoqiyik et Peskotomuhkati de pêcher, de chasser et de se rassembler pour gagner une « subsistance convenable ».

Pendant plus de 20 ans, le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure pour se conformer à la décision de la Cour suprême, notamment en refusant de définir ce qui constitue une « subsistance convenable ». De plus, d'autres pêcheurs autochtones qui revendiquaient leur droit ancestral et issu de traités de pêcher conformément à la *décision Marshall* ont été violemment attaqués. À Burnt Church, en 2000, les agents du MPO ont saisi plus de 900 casiers à homard, saisi des bateaux de pêche et arrêté plus de 14 personnes. En même temps, des intérêts privés, dont Clearwater, le plus grand producteur de mollusques et crustacés d'Amérique du Nord, se sont vus accorder un quasi-monopole sur la pêche au homard dans la région au détriment des pêcheurs autochtones et non autochtones et de la conservation de la pêche elle-même.

Face à l'inaction du gouvernement pour appliquer la *décision Marshall* et aux attaques violentes de l'État contre les pêcheurs autochtones qui défendaient leurs droits, à l'occasion du 21e anniversaire de l'arrêt *Marshall* en 2020, la Première Nation Sipekne'katik a lancé sa propre pêche de subsistance convenable autoréglémentée. Les représentants du gouvernement ont criminalisé leurs actions et incité à des attaques violentes tandis que la GRC est restée les bras croisés. À l'époque, les Canadiens et les Québécois ont appuyé les pêcheurs mi'kmaq qui ont

établi que leurs droits de pêche autoréglementés étaient une réalité, malgré la criminalisation continue par l'État canadien.

En mars de cette année, deux pêcheurs mi'kmaq ont été arrêtés et leur équipement saisi par des agents du MPO. Leurs téléphones portables et leurs chaussures ont été pris et ils ont été laissés à une station-service à six heures de leur domicile. Le chef et leurs communautés ont immédiatement dénoncé cet acte et demandé justice. En juillet, le MPO a annoncé la tenue d'une enquête interne sur cet incident, que les Mi'kmaq ont dénoncé comme étant inadéquate. « Il ne s'agit pas seulement d'un examen de cet incident », a déclaré le chef Gerald Toney de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, « les problèmes sont beaucoup plus profonds que les actions de quelques individus. Nos pêcheurs continuent de connaître des problèmes sur les eaux, et le Canada doit faire mieux que cela. »

Les traités de paix et d'amitié de 1760-1761 signés entre la Couronne et les Mi'kmaq et les Malécites sont des traités entre égaux. L'État canadien, qui représente la Couronne, continue de refuser de reconnaître cette égalité et la souveraineté des nations autochtones comme les Mi'kmaq, un problème que le peuple canadien doit résoudre. Les traités de paix et d'amitié ne donnent pas au Canada et à sa Cour suprême le droit de déterminer unilatéralement ce qui constitue une « subsistance convenable ». Les Canadiens doivent redoubler d'efforts et renforcer leur unité avec les peuples autochtones et lutter pour de nouveaux arrangements politiques au Canada afin que les relations entre le Canada et les peuples autochtones soient établies sur une base moderne.

(Feuillelet d'information sur la décision Marshall, LML, Volume 50 Numéro 67 - 31 octobre 2020)



Vidéos réalisées par Jeunes pour le nouveau démocratique 215



Actions en 2021 suite à la découverte des restes enterrés de 215 enfants du pensionnat indien de Kamloops

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation 2022



www.pccml.ca • redaction@pccml.ca